

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 12 avril 2007

L'an deux mil sept, le douze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER, Maire.

### Etaient présents :

M.D. Gautier, B. Boivin, D. Gueville, I. Hard, C. Nocque, J.P. Belloncle, M-F Davout, J.L Fort, M. Hauters, Ph. Janvier, B. Joly, F. Pennamen.

### Etaient absents :

P. Caumont (pouvoir à I. Hard), D. Durand, B. Legentil, G. Monnier (pouvoir à M-F Davout), S. Prigent, R. Renier (pouvoir à M.D. Gautier).

### Secrétaire de Séance :

I. Hard

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Madame le Maire demande à rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Avenants au marché "Restructuration de la cuisine du groupe scolaire"
- Sorties scolaires

## **1 – COMPTE DE GESTION – COMPTE ADMINISTRATIF 2006**

### **\* COMPTE DE GESTION**

**07.03.07**

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion de l'exercice 2006 établi par Monsieur Le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

### **\* COMPTE ADMINISTRATIF**

**07.03.08**

Madame Le Maire présente le Compte Administratif 2006 aux conseillers municipaux. Monsieur Jean-Pierre BELLONCLE, doyen du conseil municipal, demande aux conseillers municipaux d'approuver les résultats du Compte Administratif 2006. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**\* approuve** les résultats cumulés du Compte Administratif 2006 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de + 80 818,80 € et un excédent d'investissement de + 267 705,69 €.

## **2 – TAXES COMMUNALES**

**07.03.09**

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux les bases d'imposition prévisionnelles et propose de maintenir les taux communaux constants. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**\* décide** de fixer les taux d'imposition comme suit :

- |                            |         |
|----------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation        | 8,59 %  |
| - Taxe foncière - bâti     | 20,46 % |
| - Taxe foncière - non bâti | 40,02 % |

## **3 – BUDGET PRIMITIF 2007**

### **\* BUDGET PRIMITIF 2007 : AFFECTATION DU RESULTAT**

**07.03.10**

Compte tenu des résultats dégagés au Compte Administratif 2006 et des restes à réaliser d'investissement 2006, aucun besoin de financement n'est nécessaire au compte 1068 :

Excédent Fonctionnement	=	80 818,80 €
Excédent Investissement	A =	267 705,69 €
Reste à réaliser - recettes	B =	125 760,00 €
- dépenses	C =	363 550,00 €

Pas de besoin de financement au compte 1068 : A+B-C = 29 915,69 €

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **décide** de ne pas affecter de somme en section d'investissement au compte 1068 et d'inscrire un excédent de fonctionnement de 80 818,80 € (compte 002) et un excédent d'investissement de 267 705,69 € (compte 001).

\* **BUDGET PRIMITIF 2007**

**07.03.11**

Madame Le Maire propose le Budget Primitif pour l'exercice 2007 équilibré à 1 393 700 € en section de fonctionnement et 1 539 280 € en section d'investissement. De vifs remerciements sont présentés à Madame la Secrétaire de Mairie pour le travail de préparation de ce dossier. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **adopte** le Budget Primitif 2007 présenté.

\* **REPARTITION DES CHARGES FINANCIERES DU SIVOM**

**07.03.12**

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux la répartition des charges financières incombant à la commune de Saint Martin du Manoir pour la participation au SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) de Montivilliers. Le montant de la participation de la commune pour l'exercice 2007 s'élève à 23 273,00 €. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **décide** d'inscrire au Budget Primitif 2007 le montant de la participation au SIVOM pour un montant de 23 073,00 €.

\* **REPARTITION DES CHARGES FINANCIERES DU SIEGVHE**

**07.03.13**

Madame Le Maire indique aux conseillers municipaux que la participation de la commune au SIEGVHE (Syndicat Intercommunal d'Équipement et de Gestion des Vallées du Havre) pour l'exercice 2007 s'élève à 26 459,12 € (dont 14 165,00 € pour le fonctionnement de la brigade intercommunale de gardes champêtres). *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **décide** d'inscrire au Budget Primitif 2007 le montant de la participation au SIEGVHE pour un montant de 26 459,12 €.

\* **REPARTITION DES CHARGES FINANCIERES DU SIERG – St ROMAIN**

**07.03.14**

Madame Le Maire indique aux conseillers municipaux que la participation de la commune au SIERG (Syndicat Intercommunal d'Électrification rurale et de Gaz de la Région de Saint Romain de Colbosc) pour l'exercice 2007 s'élève à 644,11 €. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **décide** d'inscrire au Budget Primitif 2007 le montant de la participation au SIERG pour un montant de 644,11 €.

\* **AMORTISSEMENT DE CHARGES – ETUDES ET RECHERCHES ANTERIEURES AU 31/12/1996**

**07.03.15**

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que des études réalisées avant le 31/12/1996 doivent être amorties au niveau comptable. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **décide** d'amortir la charge représentée par des études et recherches antérieures au 31/12/1996, d'un montant de 9 168,94 € sur une durée d'un an.

\* **ADHESION FLORYSAGE**

**07.03.16**

Madame Le Maire présente la demande d'adhésion à l'organisme FLORYSAGE. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **décide** d'adhérer à FLORYSAGE pour l'année 2007 et de cotiser à hauteur de 212,15 €. Les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif 2007.

**4 – TARIFS COMMUNAUX – MANIFESTATIONS COMMUNALES**

**07.03.17**

Madame Isabelle HARD, Adjointe à l'animation, informe les conseillers municipaux que la prochaine manifestation communale, le vide grenier, se déroulera le 24 juin 2007, et propose de maintenir le tarif de cette manifestation à 5 € comme les années précédentes. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **décide** de fixer le tarif de la prochaine manifestation communale à 5 €.

## 5 – BAUX COMMUNAUX

07.03.18

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux qu'un bail de location pour une parcelle de terrain à la Vallée a été interrompu suite au décès du titulaire. Ses remplaçants sont intéressés par ce bail. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**\* autorise** Madame Le Maire à signer un bail pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 :

- Bail B17 terrain à la Vallée 500 m<sup>2</sup> Mr RIPOLL, Melle LECOURT

## 6 – POINT SUPPLEMENTAIRE – AVENANTS AU MARCHÉ "RESTRUCTURATION DE LA CUISINE DU GROUPE SCOLAIRE"

07.03.19

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que le projet de "Restructuration de la cuisine du groupe scolaire" faisant l'objet d'un marché public nécessite à nouveau quelques adaptations, liées à l'avancement du chantier. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**\* autorise** Madame Le Maire à signer les avenants au marché "Restructuration de la cuisine du groupe scolaire" :

<u>Lot / Entreprise</u>	<u>Montant origine</u>	<u>Avenant</u>	<u>% augmentation</u>
Lot n° 6 – Carrelage GAMM S.A.	12 981,17 € H.T.	+ 322,34 € H.T	+ 2,9 %
Lot n° 8 – Peinture LAMY-LECOMTE	4 465,90 € H.T.	- 337,69 € H.T	- 7,6 %

## 7 – POINT SUPPLEMENTAIRE – SORTIES SCOLAIRES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

07.03.20

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux les projets de sorties scolaires de l'école élémentaire Aspirant Lemonnier pour l'année scolaire 2006-2007 et les différentes classes :

- Classe Paris – CM2
- Classe Médiévale – CP-CE1
- Classe Poney – CM1

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**\* donne** son accord pour l'organisation de ces sorties scolaires,

**\* autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de participation financière auprès de Monsieur Le Président du Département de la Seine Maritime relatif aux sorties scolaires pour le compte de l'école élémentaire Aspirant Lemonnier de l'année scolaire 2006-2007.

## QUESTIONS DIVERSES

▲ Madame Le Maire donne lecture de l'avis favorable de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale sur le projet de littérature de l'école élémentaire Aspirant Lemonnier.

▲ Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que le Département a attribué une subvention d'un montant de 2 225 € à la commune pour la réfection du dôme de l'école maternelle.

La séance est levée à 22<sup>h</sup> 00.